**Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville**
Et Administrations Annexes de Paris
2bis square Georges Lesage – 4ème étage 75012 PARIS
01 43 47 84 54 ou 01 43 47 84 60
syndicat.fo@paris.fr ; https://fo-villedeparis.fr

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

## DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

## POUR LA CCP

## VOTEZ FO !

**LIBERTÉ, DÉMOCRATIE, INDÉPENDANCE VIS-À-VIS DES PARTIS POLITIQUES !**

### LA CCP N'EST PAS UN SIMPLE FORMALISME

*FO est là pour défendre vos droits au sein de la CCP et pour vous accompagner lorsque votre situation individuelle relève de cette instance.*

La CCP rend les avis prévus par les textes, mais l'administration conserve le pouvoir de décision : la défense syndicale doit donc commencer dès la première difficulté.

### FO : DES ÉLU·ES POUR DÉFENDRE LES CONTRACTUELS ET LES VACATAIRES

- Des élus déterminés et à votre écoute.
- Des représentants indépendants de l'administration.
- Un accompagnement dans les démarches et la défense des situations individuelles.

**FO EST AU CONTACT DU TERRAIN, APPORTE SON EXPERTISE, PORTE LA VOIX DES AGENTS ET DÉFEND LEURS DROITS EN TOUTE INDÉPENDANCE.**

**FO ACCOMPAGNE TOUS LES JOURS DES AGENTS DANS L'ENSEMBLE LES SITUATIONS LIÉES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL.**

**QUAND LES AGENTS S'UNISSENT ET SE MOBILISENT SUR DES REVENDICATIONS CLAIRES, DES AVANCÉES DEVIENNENT POSSIBLES ET DES RÉSULTATS SONT OBTENUS.**




### A QUOI SERT LA CCP ?

La Commission Consultative Paritaire est l'instance qui examine certaines décisions individuelles relatives aux personnels contractuels et vacataires. Les représentants élus ont pour rôle de porter et défendre les dossiers des agents : Discipline, licenciement, titularisation, disponibilité, formation, CET, télétravail, temps partiel, refus de congés, évaluation et certaines situations de santé ou d'insuffisance professionnelle.

## NOTRE MÉTHODE :

## INFORMER • REVENDIQUER • RECHERCHER L'UNITÉ • MOBILISER • NÉGOCIER • OBTENIR

## UNE CCP UTILE, POUR DÉFENDRE LES DROITS DES AGENTS CONTRACTUELS ET VACATAIRES

*Des représentants formés, disponibles, expérimentés et indépendants.*

FO défendra lors des CCP les situations individuelles sans complaisance et en toute indépendance. Notre rôle n'est pas d'accompagner l'administration : notre rôle est de défendre les droits et les intérêts des agents.

fo-villedeparis.fr



## NOS REVENDICATIONS AU NIVEAU NATIONAL

- **POINT D'INDICE :** revalorisation immédiate et rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.
- **GRILLES INDICIAIRES :** refonte et revalorisation pour redonner de l'amplitude aux carrières.
- **JOUR DE CARENCE :** suppression du jour de carence dans la Fonction publique.
- **ARRÊT MALADIE :** suppression de la réduction de 10 % de la rémunération en congé de maladie ordinaire.
- **ET TANT D'AUTRES COMBATS** à mener...

## POUR LES AGENTS CONTRACTUELS ET VACATAIRES, FO REVENDIQUE

- **ÉGALITÉ DE TRAITEMENT :** les contractuels et vacataires doivent bénéficier d'une véritable reconnaissance et ne pas être considérés comme des agents de seconde zone.
- **FIN DE LA PRÉCARITÉ :** défendre les agents contre l'enchaînement des contrats courts et favoriser la sécurisation des parcours, amélioration du plan de déprécarisation obtenue par l'intersyndicale
- **EMPLOI :** lorsque les besoins sont permanents, les emplois doivent être pérennisés.
- **RÉMUNÉRATION :** reconnaître les qualifications, l'expérience et les responsabilités exercées, avec des critères transparents.
- **CARRIÈRE :** permettre de vraies perspectives d'évolution, de professionnalisation et de titularisation lorsque les dispositifs le permettent.
- **FORMATION :** garantir un accès réel à la formation et à la préparation aux concours.
- **PROTECTION :** défendre les agents confrontés à une procédure disciplinaire, à une inaptitude ou à un licenciement et faire respecter leurs droits.

**PLUS DE VOIX POUR FO = PLUS DE FORCE POUR LES AGENTS DE LA VILLE**

**DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 – JE VOTE FO AU CCP**